

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.194.222 DT et un résultat net de la période du quatrième trimestre 2018 s'élevant à <1.790> DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « SICAV SECURITY » arrêtés au 31 décembre 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Au cours du quatrième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 31 décembre 2018, ce taux est de l'ordre de 20 ,63%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		949 031	854 014
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	344 858	302 616
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	604 173	551 398
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		246 677	290 082
AC2a Placements monétaires	3.4	203 883	212 568
AC2b Disponibilités		42 794	77 514
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		1 195 708	1 144 096
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 204	1 141
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	282	272
Total Passif		1 486	1 413
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	3.8	1 154 940	1 110 783
CP2 - Sommes distribuables		39 282	31 900
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	59
CP2b Sommes distribuables de l'exercice		39 261	31 841
Actif Net		1 194 222	1 142 683
Total Passif et Actif Net		1 195 708	1 144 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
En TND						
PR1	Revenus du Portefeuille Titres	3.3	7 924	41 947	7 690	40 858
PR1a	Dividendes		-	9 670	-	8 764
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 924	32 277	7 690	32 094
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	4 003	12 706	2 618	8 291
Total Revenus des Placements			11 927	54 653	10 308	49 149
CH1	Charges de gestion des placements	3.9	(3 575)	(14 064)	(3 359)	(13 206)
Revenus Nets des Placements			8 352	40 589	6 949	35 943
CH2	Autres charges	3.10	(331)	(1 316)	(1 171)	(3 973)
Résultat d'Exploitation			8 021	39 273	5 778	31 970
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-	(12)	-	(129)
Sommes distribuables de la Période			8 021	39 261	5 778	31 841
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	12	-	129
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(9 811)	48 673	14 197	41 638
	Frais de négociation de titres		-	(14)	-	(73)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	(2 518)	-	3 917
Résultat Net de la Période			(1 790)	85 414	19 975	77 452

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-12-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
En TND					
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	(1 790)	85 414	19 975	77 452
AN1a -	Résultat d'exploitation	8 021	39 273	5 778	31 970
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(9 811)	48 673	14 197	41 638
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	(2 518)	-	3 917
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(14)	-	(73)
AN2 -	Distribution de dividendes	-	(31 824)	-	(36 056)
AN3 -	Transactions sur le capital	-	(2 052)	-	(13 886)
AN3a	Souscriptions	11 066	64 081	2 664	5 169
CSS	Capital	10 318	60 436	2 487	4 890
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	386	1 558	102	110
RSD	Régularisation des sommes distribuables	362	2 087	75	169
AN3b	Rachats	(11 066)	(66 133)	(2 664)	(19 055)
CSR	Capital	(10 318)	(62 372)	(2 487)	(18 103)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(386)	(1 606)	(102)	(270)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(362)	(2 155)	(75)	(682)
Variation de l'actif net		(1 790)	51 539	19 975	27 510
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	Début de période	1 196 012	1 142 683	1 122 708	1 115 172
AN4b	Fin de période	1 194 222	1 194 222	1 142 683	1 142 683
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	Début de période	64 161	64 273	64 273	65 070
AN5b	Fin de période	64 161	64 161	64 273	64 273
Valeur liquidative		18,613	18,613	17,779	17,779
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	(0,60%)	7,48%	7,06%	7,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31/12/2018 un montant de 344 858 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	17 201	77 744	288 644	24,17%
BNA	438 (*)	3 268	6 115	0,51%
BT	3 000	3 600	23 925	2,00%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	10 328	0,86%
HANNIBAL LEASE	280	2 282	2 128	0,18%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	33 687	2,82%
MONOPRIX	2 160	6 111	16 530	1,38%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	63 960	5,36%
SFBT	4 748	11 647	111 863	9,37%
UIB	850	9 560	20 108	1,68%
Titres OPCVM	533	55 345	56 214	4,71%
CAP OBLIG SICAV	533	55 345	56 214	4,71%
Total	17 734	133 089	344 858	28,88%

(*) dont 40 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31/12/2018 un montant de 604 173 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	170 850	176 441	14,77%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	99 406	8,32%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	75 000	77 035	6,45%
Emprunts des sociétés	7 915	415 503	427 732	35,82%
ATL 2013/2	600	24 000	24 178	2,02%
Attij Bank Sub 2015	500	20 000	20 204	1,69%
Attij leasing 2015/1	1 000	40 000	41 693	3,49%
BTE 2016	550	44 000	46 434	3,89%
BTK 2012/1	700	10 003	10 068	0,84%
CHO COMPANY 2009	600	7 500	7 501	0,63%
CIL 2015/2	500	20 000	20 211	1,69%
HL 2013/2	300	6 000	6 291	0,53%
HL 2016/2	250	15 000	15 086	1,26%
HL Sub 2018/1	200	20 000	20 825	1,74%
HL 2017/3	550	55 000	58 279	4,88%
TL SUB 2018	665	66 500	66 593	5,58%
UIB 2009/1	500	27 500	28 092	2,35%
UIB 2011/1	500	15 000	15 317	1,28%
TL 2017/1	250	20 000	20 688	1,73%
CIL 2017/2	250	25 000	26 272	2,20%
Total	9 015	586 353	604 173	50,59%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2018
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de sociétés	151 003	66 500	54 500	54 500	-	163 003
ATL 2013/2	36 000	-	12 000	12 000	-	24 000
Attij Bank Sub 2015	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
BTK 2012/1	20 003	-	10 000	10 000	-	10 003
CHO COMPANY 2009	15 000	-	7 500	7 500	-	7 500
CIL 2015/2	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
HL 2016/2	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
TL SUB 2018	-	66 500	-	-	-	66 500
Total	151 003	66 500	54 500	54 500	-	163 003

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7.924 DT pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Actions (Dividendes)	-	9 670	-	8 764
Revenus des Emprunts d'Etat	2 069	8 506	2 228	9 141
Revenus des Emprunts des Sociétés	5 855	23 771	5 462	22 953
Total	7 924	41 947	7 690	40 858

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2018 à 203.883 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
PLT 25-02-2019 ATB 6 mois à 9,5%	100	100 000	102 644	8,60%
PLT 01-02-2019 ATB 3 mois à 9,4%	100	100 000	101 239	8,48%
Total	200	200 000	203 883	17,07%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.003 DT pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2018 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	4 003	12 706	2 618	8 291
Total	4 003	12 706	2 618	8 291

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.204 DT au 31/12/2018 contre 1.141 DT au 31/12/2017.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	10	8
Retenue à la Source	171	167
Redevance CMF	101	97
Total	282	272

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/10/2018 au 31/12/2018 s'élève à – 1.790 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(9 811)
Variation de la part Revenu	8 021
Variation de l'Actif Net	(1 790)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/09/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2018
Montant	1 108 848	10 318	(10 318)	1 108 848 (*)
Nombre de titres	64 161	597	597	64 161
Nombre d'actionnaires	36	1	1	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2018 au 31-12-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	1 108 848
Variation des +/- values potentielles sur titres	48 673
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 518)
Frais de Négociation de titres	(14)
Régul des sommes non distribuables de la période	(49)
Capital au 31.12.2018	1 154 940

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	3 575	14 064	3 359	13 206
Total	3 575	14 064	3 359	13 206

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2018 s'élève à 3.575 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance CMF	301	1 184	284	1 119
TCL	30	132	26	121
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	861	2 733
Total	331	1 316	1 171	3 973